

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2007/46-GC(51)/16
27 août 2007

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 8 c) i) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2007/38)
Point 23 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
(GC(51)/1)

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

Résumé

- L'objet du présent document est de communiquer, conformément à la résolution GC(49)/RES/16A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence) adoptée par la Conférence générale le 30 septembre 2005, des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution, et de présenter des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport et le soumette à la Conférence générale pour examen.

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport ont trait au personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs - personnel défini comme l'ensemble des personnes qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Cette catégorie ne comprend pas les experts fournis à titre gracieux, le personnel temporaire, les consultants et les fonctionnaires payés au titre des fonds extrabudgétaires, et les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.
2. Le nombre total de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs était au 30 juin 2007 de 912, dont 98 postes vacants. La répartition des fonctionnaires par État Membre est présentée en annexe.
3. La définition de « pays en développement » retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU dans sa publication intitulée « *Situation économique et sociale dans le monde* ».
4. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés à l'article VII.D du Statut de l'Agence. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

B. Objectifs fixés

5. Dans sa résolution GC(49)/RES/16A, la Conférence générale a prié notamment le Directeur général « de continuer d'assurer à l'Agence les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi qu'aux postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés au Secrétariat de l'Agence », et « de renforcer, dans la limite des ressources disponibles, les efforts de recrutement dans les États Membres ». La résolution invite en outre « les États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence, notamment en répertoriant les experts compétents et en augmentant le nombre de candidats bien qualifiés ... ».

C. Mesures prises par le Secrétariat

C.1. Mesures correctives

6. La direction a régulièrement suivi dans le détail la mise en œuvre de la résolution GC(49)/RES/16A, ainsi que les nominations individuelles pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

7. Huit États Membres ont conclu des arrangements avec l'Agence pour l'envoi d'administrateurs auxiliaires (des États Membres ont financé au total 19 administrateurs auxiliaires au cours de la période considérée) et l'Agence a étudié la mise en place d'arrangements similaires avec quatre autres États Membres. Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007, dans le cadre du programme correspondant, l'Agence a employé quatre administrateurs auxiliaires d'États Membres en développement, qui pourront ultérieurement postuler à des postes inscrits au tableau d'effectifs.

8. De plus, dans le cadre de ses efforts pour informer les jeunes des activités de l'Agence et des futures possibilités de carrière, le Secrétariat a élargi son programme de bourses dans le domaine de la coopération technique. Il a également relancé son programme de stages, auquel ont participé, en 2006 et jusqu'à ce jour en 2007, 89 jeunes, dont 27 % venant d'États Membres en développement

C.2. Mesures d'information active

9. Des listes prévisionnelles des possibilités d'emploi et des postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat (au cours des deux années suivantes), qui décrivent sommairement les qualifications exigées pour ces postes, continuent d'être communiquées régulièrement aux États Membres.

10. Pendant toute la période considérée, des réunions ont été organisées avec des États Membres non représentés et sous-représentés en vue de mettre en évidence les obstacles potentiels au recrutement de fonctionnaires de chacun de ces États Membres. De nouvelles sources de recrutement et des mécanismes améliorés pour attirer les candidats les plus qualifiés ont été établis. La base de données sur les sources de recrutement a été continuellement mise à jour.

11. Depuis l'adoption en 2002 d'un système de candidature en ligne pour les vacances de postes publiées, le nombre de candidatures reçues a plus que doublé. Le Secrétariat reçoit en moyenne 90 candidatures pour chaque avis de vacance de poste, dont 95 % sont soumises par l'internet. Environ 45 % de ces candidatures proviennent de pays en développement.

C.3. Améliorations depuis 2005

12. Les procédures automatisées de recrutement et de sélection de l'Agence ont encore été améliorées, ce qui a permis d'accélérer le processus. Le Secrétariat a notamment été en mesure de mener un plus grand nombre d'entretiens en vidéoconférence.

13. Comme demandé dans la résolution GC(49)/RES/16A, le Secrétariat a entrepris quatre missions de recrutement (consistant en exposés présentés lors de conventions, réunions et autres rencontres portant sur des sujets scientifiques et techniques) pendant la période considérée. En raison d'un manque de ressources, ces missions continuent d'être organisées sur invitation et grâce au financement de l'État Membre concerné.

14. Le Secrétariat a également continué de faire des exposés sur ce thème dans le cadre de réunions parrainées par l'Agence au Centre international de Vienne et d'autres conférences locales. En tenant

un stand de recrutement lors de ces événements, le Secrétariat a mieux informé les participants aux conférences et aux réunions sur les possibilités d'emploi.

D. Données statistiques

D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)

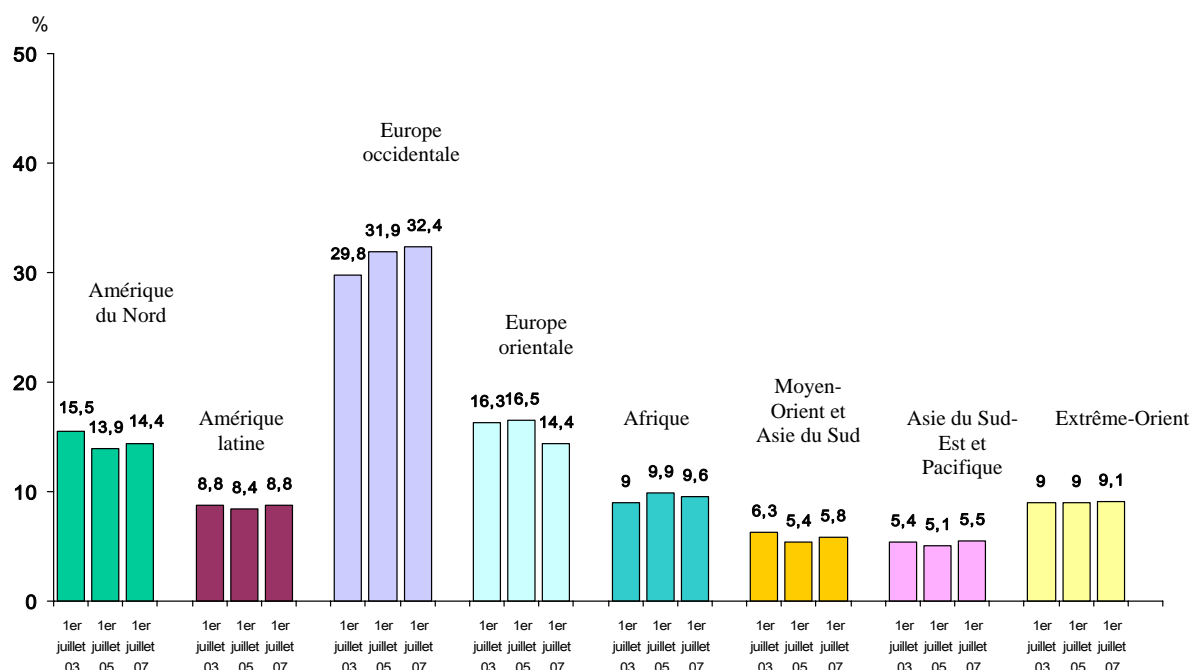
15. Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007, 163 personnes ont été nommées à des postes inscrits au tableau d'effectifs et 139 ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 53 venaient de pays en développement et 110 étaient originaires d'autres États Membres.

D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat

16. Le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 138 à 144 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans des postes inscrits au tableau d'effectifs est passé de 99 à 102.

17. Le pourcentage de fonctionnaires originaires d'Europe orientale a baissé ; pour toutes les autres régions, les changements n'ont été que marginaux.

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par région géographique



D.3. Représentation des États Membres en développement

18. Les mesures prises par le Secrétariat pour assurer la représentation des États Membres en développement se sont avérées efficaces. Le nombre de fonctionnaires venant d'États Membres en développement a augmenté de 10 pendant la période considérée, ce qui se traduit par un taux global de représentation de 34,2 %. De juillet 1991 à juin 2007, ce nombre a augmenté de 85.

19. Pendant la période à l'examen, 11 800 candidatures externes ont été reçues pour des postes inscrits au tableau d'effectifs et ont fait l'objet d'une sélection ; 43,5 % d'entre elles émanaient de ressortissants d'États Membres en développement et 56,5 % de ressortissants d'autres États Membres.

20. L'Agence a reçu des candidatures provenant d'un large éventail de pays : 137 sur les 144 États Membres. Au cours de la période à l'examen, elle a reçu des candidatures de 85 des 90 États Membres en développement. Toutefois, environ 85 % de toutes les candidatures d'États Membres en développement émanaient de 33 pays.

21. Pendant la période à l'examen, des changements se sont produits au niveau des postes de fonctionnaires de rang supérieur : sept fonctionnaires ont quitté le Secrétariat et 13 nouveaux ont été nommés. Au 30 juin 2007, 33,3 % d'entre eux venaient d'États Membres en développement, contre 30,6 % en 2005.

D.4. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés

22. Les candidatures émanant de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés se sont élevées à 2 559, soit 25,1 % du nombre total des candidatures externes reçues, et à 73, ou 26,3 % du nombre total de candidats très qualifiés. Dans les cas où une candidature externe a été retenue et où des candidats d'États Membres non représentés ou sous-représentés ont été considérés comme très qualifiés, c'est une personne très qualifiée de ce groupe d'États Membres qui a été choisie dans 82 % des cas.

D.5. Prévisions en ce qui concerne les départs

23. Il ressort d'une prévision des postes qui deviendront vacants au cours des sept prochaines années, en raison des départs à la retraite et de l'application de la politique de rotation, que le Secrétariat devra relever un défi majeur, puisque 478 postes (52 %) inscrits au tableau d'effectifs deviendront vacants entre aujourd'hui et 2014.

24. Sur les 814 personnes occupant actuellement des postes inscrits au tableau d'effectifs, 73 atteindront l'âge de la retraite entre 2007 et 2009, dont 42 travaillant dans le domaine des garanties. Vingt-neuf États Membres verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que 25 autres perdront entre 30 et 49 % de leurs ressortissants pour la même raison.

25. Ce taux exceptionnellement élevé offre aux États Membres une occasion unique de recenser des candidats qualifiés pour occuper des postes qui se libéreront dans les prochaines années.

D.6. Recommandations

26. L'accès à l'internet a connu une expansion mondiale exponentielle. La grande majorité des candidats trouvent les avis de vacances de postes de l'Agence sur l'internet et postulent aussi par ce moyen, y compris ceux des pays en développement. Par conséquent, le Secrétariat continue d'encourager fortement les candidatures par l'internet.

E. Résumé

27. Le Secrétariat a besoin de la participation active et du soutien financier des États Membres pour mettre en œuvre ses mesures d'information. Comme indiqué précédemment, le recrutement de personnel, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Comme le montre le présent rapport, le Secrétariat a pris une série de mesures pour faire face à cette tendance. Néanmoins, il a besoin de l'appui des États Membres pour l'aider à recenser des candidats très qualifiés provenant du plus grand nombre de pays possible. Ce n'est que grâce aux efforts concertés du Secrétariat et des États Membres que l'Agence pourra être certaine de disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

ÉTAT MEMBRE	DGA	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	TOTAL
Hongrie		1	3	4	3			11
Îles Marshall								0
Inde		2	3	7	2	1		15
Indonésie				3	4			7
Iran, République islam. d'			2*		2			4
Iraq				1	1			2
Irlande			1	3	1			5
Islande		1	1					2
Israël				1				1
Italie		1	5	8	5	1		20
Jamahiriya arabe libyenne			1		1			2
Jamaïque								0
Japon	1	2	3	9	10			25
Jordanie				2	2			4
Kazakhstan				1	1			2
Kenya				2				2
Koweït								0
L'ex-République yougoslave de Macédoine								0
Lettonie				1				1
Liban					4			4
Liberia								0
Liechtenstein								0
Lituanie				1	1			2
Luxembourg								0
Madagascar								0
Malaisie			1	3	5			9
Malawi								0
Mali								0
Malte								0
Maroc			3	1				4
Maurice				1				1
Mauritanie								0
Mexique	1		4	3	3			11
Moldova								0
Monaco								0
Mongolie				1	2			3
Monténégro								0
Mozambique								0
Myanmar				1				1
Namibie						1		1
Nicaragua								0
Niger								0
Nigeria			1	6	1			8
Norvège		1						1
Nouvelle-Zélande		1	1					2
Ouganda					2			2
Ouzbékistan					1			1
Pakistan			2	1	1			4
Palaos								0
Panama								0
Paraguay								0
Pays-Bas			2	1				3
Pérou			2	1				3
Philippines				6	2	1		9
Pologne			3	3	4			10
Portugal				1	1			2
Qatar								0
République arabe syrienne			1	1	1	1		4

ÉTAT MEMBRE	DGA	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	TOTAL
République centrafricaine								0
République de Corée		1	3	9	10			23
République démocratique du Congo				2				2
République dominicaine								0
République kirghize								0
République tchèque			3	4		1		8
République-Unie de Tanzanie		1						1
Roumanie				3	2			5
Royaume-Uni		2	17*	21	17	3		60
Saint-Siège								0
Sénégal				1				1
Serbie				2	1			3
Seychelles								0
Sierra Leone								0
Singapour								0
Slovaquie			1	2	1			4
Slovénie			1	2	1			4
Soudan				1	1			2
Sri Lanka			1		1			2
Suède		2	6	1	3			12
Suisse				1				1
Tadjikistan								0
Tchad								0
Thaïlande		1			2			3
Tunisie			2					2
Turquie				4	4	3		11
Ukraine				2	5			7
Uruguay			1	1				2
Venezuela				2				2
Vietnam				1	1			2
Yémen					1			1
Zambie		1			1			2
Zimbabwe					1	1		2
TOTAL	6	36	193	307	244	26	2	814

* Dont un fonctionnaire occupant un poste P-5 auquel le grade D-1 a été attribué à titre personnel.